

Séance du 11 mai 2021

L'an 2021, le 11 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle polyvalente d'Avezé, lieu exceptionnel offrant les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires au respect des recommandations sanitaires gouvernementales dans le cadre de la lutte contre la Covid 19, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : M. Pierre Boulard, Mme Danièle Chartrain, M. Olivier Champain, M. Michel Picault, M. Christophe Tertre, Mme Christelle Copleutre, Mme Claire Van Schaik, M. Philippe Chevalier, Mme Sonia Surblé, M. Gérard Thomas, M. Michel Cormier, Mme Nicole Marchand, M. Guy Daguéné.

Excusé : M. Jean-Marie Glon

Absents : M. Jérôme Jousselin

A été nommée secrétaire de séance : Mme Danièle Chartrain

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Désaffectation suivie du déclassement du domaine public d'un terrain communal à usage direct du public, sis rue Bourgneuf

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu l'article L3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu l'article L2141-1 du Code Général de la propriété des Personnes publiques,
Vu l'article L2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu l'article L141-3 du Code de la voirie routière,

Considérant le bien immobilier cadastré section AB numéro 529 d'une contenance de 1 145 m², sis rue Bourgneuf,

Considérant le plan de bornage référencé 13902 établi par le cabinet Barbier, procédant au redécoupage de la parcelle AB 529 qui devient les parcelles AB 596 et AB 597,

Considérant la volonté de la Commune de céder la parcelle cadastrée AB 596 d'une contenance de 818 m²,
Considérant que la parcelle AB 596 fait partie du domaine public communal comme ayant été affecté à l'usage direct du public,

Considérant que la Commune doit, au préalable, constater la désaffectation puis procéder au déclassement de la parcelle AB 596 afin de l'incorporer dans le domaine privé de la Commune pour la céder,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il apparaît nécessaire de constater la désaffectation du terrain communal cadastré AB 596. Ainsi la désaffectation constatée, il y a lieu de déclasser ladite parcelle du domaine public au domaine privé de la Commune.

Dès lors, la cession de ce terrain apparaît être une opportunité de valoriser du foncier disponible en dégageant des ressources financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de désaffecter du domaine public la parcelle AB 596, sise rue Bourgneuf,
- autorise Monsieur le Maire à faire constater la désaffectation du domaine public de la parcelle AB 596, sise rue Bourgneuf,
- autorise Monsieur le Maire à déclasser la parcelle AB 596, sise rue Bourgneuf d'une contenance de 818 m² du domaine public au domaine privé de la Commune

Vente d'un terrain communal

Vu la délibération n° D32 2021 portant désaffectation suivie du déclassement de la parcelle cadastrée AB 596, sise rue Bourgneuf,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de mettre en vente la parcelle cadastrée AB 596, sise rue Bourgneuf d'une superficie de 818 m² au prix de 30 000,00 € et de confier la rédaction des actes en l'étude de Maître Martine Alix-Chapdelaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre en vente la parcelle cadastrée AB 596 sise rue Bourgneuf,
- fixe le prix de vente à 30 000,00 €,
- décide de confier la rédaction des actes à Maître Martine Alix Chapdelaine, notaire à La Ferté-Bernard,

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints pour signer tous les actes, documents et pièces relatifs à cette vente.

DIVERS

Préavis locataire

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal du courrier de préavis de départ du locataire du logement communal situé au 5 cour du Maréchal au 27 juillet 2021.

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur le Préfet de la Sarthe sollicite les communes pour mettre à jour leur plan communal de sauvegarde suite aux élections municipales de 2020.

Il précise au Conseil municipal que la commune d'Avezé a l'obligation d'en tenir un à jour car la commune possède un Plan de Prévention du Risque Inondation et qu'elle est concernée par les transports dangereux avec la voie de chemin de fer et la RD 323.

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents intéressés pour mettre à jour le PCS de se faire connaître. Les conseillers suivants souhaitent y participer : Mme Christelle Copleutre, Mme Nicole Marchand, M. Olivier Champain, M. Michel Cormier, M. Michel Picault, M. Christophe Tertre et M. Gérard Thomas.

Une première réunion se tiendra le jeudi 27 mai 2021 à 20h30.

Elections départementales et régionales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les dates des prochaines élections départementales et régionales qui se dérouleront les 20 et 27 juin 2021. Il s'agit d'un double scrutin ce qui mobilise plus de personnes pour tenir les deux bureaux de vote. Monsieur le Maire précise qu'il faut privilégier des assesseurs vaccinés. Pour ceux qui ne souhaitent pas être vaccinés, il est conseillé de faire un test PCR 48 h avant chaque tour et que des auto-tests seront également disponibles.

Monsieur le Maire explique que le président et le secrétaire du bureau de vote peuvent être mutualisés pour les deux scrutins dans le cas où les deux scrutins sont organisés dans la même salle ce qui sera le cas pour Avezé. Par contre, les assesseurs ne peuvent tenir qu'un seul bureau de vote. Aussi, il demande aux conseillers présents de bien vouloir tenir les permanences des bureaux de vote pour ces deux dates.

Aménagement du terrain de loisirs

Monsieur le Maire et Monsieur Christophe Tertre, adjoint responsable de la commission Animation, cadre de vie informent le Conseil municipal que les jeux pour les enfants de 1 à 8 ans ont été installés et seront mis en fonction à compter du 15 mai 2021. Ils remercient M. Guy Daguéné pour son intervention lors de la mise en place des jeux.

La séance est levée à 21 heures 30 minutes.